

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 31 mai 2021**, à 19 h 30, à distance par audioconférence, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur François Desrochers.

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Audrey Robert	District numéro 2
Michel Dupuis	District numéro 3
Frédéric Bourgeois	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

Était également présent :

Monsieur René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier

Était absent pour motif justifié :

Gilles Perreault District numéro 1

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Séance à huis clos

128-05-2021

ATTENDU la poursuite de l'état d'urgence concernant la pandémie relative à la COVID-19;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par audioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

1.3. Adoption de l'ordre du jour

129-05-2021

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Séance à huis clos
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour
- 1.4. Avis de motion – Règlement 805-2021, modifiant le 2^e attendu, les articles 2 et 3 ainsi que l'annexe A du règlement 797-2021
- 1.5. Présentation du projet de règlement 805-2021, modifiant le 2^e attendu, les articles 2 et 3 ainsi que l'annexe A du règlement 797-2021

2. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 2.1. Annulation de la résolution 101-04-2021
- 2.2. Inspectrice ou inspecteur en bâtiment et environnement – Stagiaire (emploi estival rémunéré) – Embauche

3. Voirie

- 3.1. Annulation de la résolution 125-05-2021
- 3.2. Embauche d'un journalier occasionnel au Service des travaux publics, parcs et immeubles

1.4. Avis de motion – Règlement d'emprunt 805-2021, modifiant le 2^e attendu, les articles 2 et 3 ainsi que l'annexe A du règlement d'emprunt 797-2021

130-05-2021

M^{me} Audrey Robert, conseillère du district n^o 2, donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement d'emprunt 805-2021, modifiant le 2^e attendu, les articles 2 et 3 ainsi que l'annexe A du règlement d'emprunt 797-2021.

1.5. Présentation du projet de règlement d'emprunt 805-2021, modifiant le 2^e attendu, les articles 2 et 3 ainsi que l'annexe A du règlement d'emprunt 797-2021

131-05-2021

M^{me} Audrey Robert, conseillère du district n^o 2, présente le projet de règlement d'emprunt 805-2021, modifiant le 2^e attendu, les articles 2 et 3 ainsi que l'annexe A du règlement d'emprunt 797-2021. Considérant la pandémie de COVID-19, les citoyens peuvent consulter une copie numérique du projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité.

2. Urbanisme et mise en valeur du territoire

2.1. Annulation de la résolution 101-04-2021

132-05-2021

ATTENDU QUE M^{me} Élisabeth Markey, embauchée par la résolution 101-04-2021, s'est désistée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'annuler la résolution 101-04-2021.

2.2. Inspectrice ou inspecteur en bâtiment et environnement – Stagiaire (emploi estival rémunéré) – Embauche

133-05-2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare doit embaucher une ou un stagiaire pour le poste d'inspectrice ou d'inspecteur en bâtiment et environnement, pour la saison estivale 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité désire embaucher M. Félix Giguère;

ATTENDU QUE l'entrée en poste est prévue pour le 7 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche M. Félix Giguère, à temps plein, au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement – Stagiaire, pour la période du 7 juin au 27 août 2021, inclusivement;
- 3- Que cette embauche soit conclue en vertu des ententes convenues entre les parties;
- 4- Que M. Félix Giguère soit autorisé à émettre les avis d'infraction pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 5- D'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et remise à M. Félix Giguère.

3. Voirie

3.1. Annulation de la résolution 125-05-2021

134-05-2021

ATTENDU QUE M. François Hubert, embauché par la résolution 125-05-2021, s'est désisté;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'annuler la résolution 125-05-2021.

3.2. Embauche d'un journalier occasionnel au Service des travaux publics, parcs et immeubles

135-05-2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare doit embaucher un employé journalier occasionnel au Service des travaux publics, parcs et immeubles;

ATTENDU QUE la Municipalité désire embaucher M. Bruno Lussier;

ATTENDU QUE l'entrée en poste est prévue pour le 31 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche M. Bruno Lussier, comme journalier occasionnel, au Service des travaux publics, parcs et immeubles de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, pour la période du 31 mai au 8 octobre 2021, inclusivement;
- 3- Que cette embauche soit conclue en vertu de la convention collective en vigueur à la Municipalité;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et remise à M. Bruno Lussier.

Sur ce, la séance est levée à 19 h 37.

François Desrochers
Maire

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.